



LIVRET D'ACCUEIL

service Saint Louis

Traitement des états dépressifs

Hôtel Dieu de Pont-l'Abbé

Rue Roger Signor

29120 Pont-l'Abbé

Standard : 02 98 82 40 40



1. PRESENTATION DU SERVICE

SA MISSION

Le Service SAINT LOUIS de l'Hôtel-Dieu est un service de 20 lits où sont reçues des personnes de tout âge atteintes de troubles dépressifs. Elles y reçoivent le traitement médicamenteux que nécessite leur état, mais aussi le soutien psychologique de chaque membre de l'équipe soignante. Elles peuvent également bénéficier de traitements à visée psychologique s'exerçant à travers le vécu corporel (yoga, relaxation, musicothérapie). L'ensemble de ces dispositions a été mis en place à partir de la connaissance de ce qui représente un état dépressif, et des meilleures voies pour trouver l'issue et d'une certaine manière en tirer bénéfice.

LE PERSONNEL

Il comprend :

- Deux psychiatres ;
- Une psychologue ;
- Une responsable ;
- Une équipe d'IDE ;
- Une équipe d'aides-soignants et d'agents de service ;
- Le service de nuit est assuré par un(e) infirmier(e) et une aide-soignante ;
- Un secrétariat.



⇒ **Concernant l'usage du téléphone :**

Il est limité (pas de téléphone fixe dans les chambres) afin de protéger le patient des sollicitations extérieures. Toutefois, un téléphone fixe permettant de recevoir des appels extérieurs est mis à disposition au rez-de-chaussée (modalités auprès de l'infirmière du service).

Les proches peuvent joindre le service, de préférence l'après-midi (02 98 82 40 39) pour prendre des nouvelles auprès du personnel soignant et laisser un message qui sera alors transmis au patient.

L'usage des téléphones "portables" est interdit dans le service afin de ne pas entraver les soins, mais possible à l'extérieur des bâtiments selon le souhait du patient.

⇒ **L'utilisation de matériel informatique (ordinateur, tablette...) n'est pas souhaitable.**

⇒ **La consommation d'alcool n'est pas autorisée au cours du séjour.** Un test d'alcoolémie sera réalisé en cas de suspicion. Le non-respect entraînera la rupture du contrat de soins et une interruption de l'hospitalisation.

⇒ **A toutes fins utiles, Il est également demandé à chaque patient de respecter l'intimité et la confidentialité des autres patients.**

⇒ ***Les personnes soignées sont informées que les données les concernant font l'objet d'un traitement automatisé protégé par le secret médical. Le droit d'accès, de rectification et d'opposition à ces informations leur reste ouvert.***

2. REGLES DE FONCTIONNEMENT

Hospitalisation en service ouvert, nécessitant l'adhésion du patient aux règles du service par l'acceptation du contrat de soins.

⇒ **Concernant les visites :**

Nous demandons aux patients de ne pas recevoir de visites durant la première semaine de leur hospitalisation, afin de favoriser la bonne intégration dans le service.

Ensuite, les visites sont autorisées de 14 heures 30 à 17 heures et de 19 heures à 20 heures.

L'heure du coucher est fixée à 22 heures 30.

Les sorties d'hospitalisation se font le matin vers 10 h 30 – 11 h 00 et les conditions en sont fixées avec le médecin la veille (modalité du traitement, courrier au médecin traitant, rendez-vous de suivi...)



⇒ **Concernant les sorties du service :**

Les patients doivent impérativement être présents dans le service pendant la visite du psychiatre. La visite a lieu le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Avec l'accord du médecin, les sorties peuvent se faire soit sous forme de week-end ou de quelques heures avec les proches, soit sous forme de promenade les après-midi, accompagné d'un membre de l'entourage. Pour des raisons de responsabilité juridique, la demande de sortie doit se faire le matin auprès du psychiatre. Enfin et pour votre sécurité il est contraire au règlement de sortir seul de l'enceinte de l'hôpital.

LES LOCAUX

Ils sont installés sur deux étages et aménagés en fonction de ce qui nous est apparu souhaitable pour l'accueil et les soins des patients dépressifs.

Au premier étage se trouvent les lieux de vie proprement dits :

- 8 chambres à deux lits

- 4 chambres à 1 lit (celles-ci sont prioritairement réservées aux patients dont les difficultés imposent un isolement mais elles peuvent être attribuées à la convenance des patients qui auront alors un complément à leur charge ou à celle de leur mutuelle).



Les chambres entourent une salle de séjour centrale, lieu de rencontre, de distractions, de prise de repas. Cette salle de séjour est éclairée verticalement par une grande verrière centrale.

Au second étage se trouvent les lieux de soins spécifiques :

Le bureau adapté à des entretiens thérapeutiques ; une grande salle de yoga, musicothérapie, relaxation ; un atelier d'expression graphique.

LES ACTIVITES THERAPEUTIQUES

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN		Visite du médecin	Visite du médecin		Visite du médecin	Visite du médecin		
APRES MIDI	14H30 ou 15H30	Yoga			Yoga	Musico thérapie		
	17H00 17H30 Suivant l'activité	Relaxation	Atelier	Relaxation	Atelier ou Relaxation		Relaxation	Relaxation 16H30

LES ACTIVITES DE LOISIRS

De façon volontaire, il n'est pas prévu de multiplier les activités de loisirs dans le cadre de ce service, destiné à ce que le patient « **se retrouve** » plutôt qu'il « se distraie ».

Cependant le service dispose :

- d'une télévision collective, de jeux de société
- d'un service quotidien de journaux, mise à disposition de livres



INDICATIONS PRATIQUES

Nous vous conseillons d'apporter quelques effets personnels, dont :

- Une robe de chambre, chemise de nuit ou pyjama et une tenue confortable d'intérieur qui ne serait pas une tenue de ville, un survêtement, un plaid : pour pratiquer les exercices thérapeutiques dans de bonnes conditions d'aisance physique.
- Linge de toilette, nécessaire de toilette.
- Carte de sécurité sociale et de mutuelle, carnet de santé, vos derniers examens (radiographie, examen de laboratoire, E C G).

Nous vous conseillons d'apporter votre traitement ambulatoire :

- Pour tous les types d'affections somatiques (cardiaque, pulmonaire etc...), les médicaments appropriés ainsi que l'ordonnance de renouvellement.

Effets consignés par le service :

Tous les médicaments, objets blessants et boissons alcoolisées, parfums, seront consignés à votre entrée dans le service, et restitués à l'issue de votre séjour.

